



RECUI e
1 0 JAN. 2006

RECUI e
1 0 JAN. 2006

Conseil Général de l'Ardèche

Le Président

Monsieur Philippe MARZOLF
Président de la Commission Particulière du
Débat Public sur la politique des transports
dans la vallée du Rhône et l'arc
languedocien
26 boulevard Saint Roch
84000 - AVIGNON

Privas le, **04 JAN. 2006**

Monsieur le Président,

Par courrier du 14 décembre 2005, vous avez souhaité que j'exprime des propositions concernant le déroulement du débat public, que vous allez animer, sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

- J'attends de ce débat qu'il permette au Gouvernement d'annoncer enfin l'ensemble des engagements qui sont de son ressort dans le domaine de la politique des transports. Pour ce faire, il ne s'agit pas seulement d'évoquer les principales infrastructures aéroportuaires, fluviales, ferroviaires ou encore autoroutières. Il s'agit également, pour l'Etat, d'afficher clairement les enjeux d'aménagement du territoire et la façon dont il entend assumer son rôle de garant de la solidarité nationale vis à vis des territoires les moins bien desservis. Sur ce thème, et pour préciser mes propos, je vous joins la copie du courrier que je vous ai adressé le 18 novembre 2005 et qui a précédé notre première rencontre.
- Il découle du point ci-dessus que la thématique de l'aménagement du territoire devra être abordée. Les enjeux devront être précisés en identifiant notamment ceux qui sont de la responsabilité de l'Etat.
- Pour que le dossier d'information soumis au débat public soit complet, il convient que soient accessibles toutes les études qui auraient été menées jusqu'à ce jour, et particulièrement celles concernant les projets d'amélioration

Hôtel du Département
Quartier la Chaumette
B.P. 737 - 07 007 PRIVAS Cedex
Tél. 04 75 66 77 07 - Fax. 04 75 66 77 99
Telex 346 400 F - E mail : cabinet@cgo7.fr
Site internet : www.cgo7.fr

Terre d'Audace

Département de l'Ardèche

des grandes infrastructures. Sur ce point, je précise que le Ministère de l'Équipement n'a jamais fait connaître la liste, et encore moins le contenu, des études conduites sur les variantes possibles d'aménagement de l'autoroute A7, et cela malgré mes demandes répétées (Mars 2003, Janvier 2005, Décembre 2005).

- Outre la garantie d'accessibilité à l'ensemble des études existantes, il convient pour le grand public, que des dossiers de vulgarisation soient établis. La presse locale ou encore la mise à disposition dans les mairies pourraient être des vecteurs d'information. Il en est de même des publications institutionnelles des collectivités, et je vous confirme la possibilité de réserver un espace d'expression à la Commission Particulière du Débat Public dans la publication trimestrielle du Département. Il peut d'ailleurs en être de même sur son site Internet, qui peut offrir la possibilité de recueillir des contributions.
- Pour ce qui est des réunions publiques, il est vrai que l'étendue géographique du champ du débat rend particulièrement complexe leur organisation. Il convient néanmoins d'en organiser un nombre suffisant, avec une répartition territoriale adaptée, pour que tous les citoyens aient réellement l'opportunité d'y participer. Pour en faciliter les modalités, en ce qui concerne l'Ardèche, je suis prêt à mettre à votre disposition les locaux du Conseil Général à PRIVAS (capacité de 200 places) afin d'organiser de telles réunions.

Souhaitant que ces éléments puissent vous aider dans votre mission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement.

Le Président du Conseil Général,


Michel TESTON

P.J. : 1